

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

## **ORLEANS METROPOLE**

Conseil Métropolitain du 20 novembre 2025

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 – Le contexte économique et financier</b>	<b>4</b>
1. Le contexte international et national d’élaboration du budget 2026	4
2. Le projet de loi de finances 2026 (PLFi 26)	6
<b>Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2026</b>	<b>8</b>
1. Les orientations en matière de fonctionnement (budget principal)	8
1.1. Les recettes de fonctionnement	8
1.2. Les dépenses de fonctionnement	11
1.3. Frais financiers	13
1.4. L’autofinancement	14
2. Les orientations en matière d’investissement (budget principal)	14
2.1. Les dépenses d’équipement	14
2.2. Les recettes d’investissement	15
3. Les orientations en matière d’endettement	15
3.1. Encours au 31/12/2024	15
3.2. Encours estimé au 31/12/2025	16
3.3. Stratégie pour 2026	16
<b>Partie 3 - Orientations budgétaires 2026 des budgets annexes</b>	<b>17</b>
Budget annexe transports	17
Budget annexe Assainissement	18
Budget annexe Eau potable	20
Budget annexe Centre de formation d’apprentis (CFA)	21
Budget annexe Pépinières	22
Budget annexe Parking de Fleury les Aubrais	22
Budget annexe Parc Technologique d’Orléans Charbonnière	23
Budget annexe ZAC en régie	23
Budget annexe Crématorium	23

## Introduction

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Ville d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

Dans un contexte où les collectivités ont déjà subi de plein fouet, depuis 2020, la crise sanitaire, la crise économique, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie ainsi que les effets de la loi de finances 2025 avec ses nouveaux prélèvements sur les collectivités, l'incertitude autour du projet de loi de finances pour 2026 apporte une nouvelle source d'inquiétude pour les finances locales.

La construction du budget 2026 se réalise donc dans un environnement très incertain compte tenu des potentiels amendements qui seront intégrés à la loi de finances 2026. A ce stade de l'élaboration les éventuels impacts pour les collectivités sont détaillés dans ce rapport sans pouvoir en déterminer les effets pour la Métropole d'Orléans.

Le projet de budget 2026 a donc été construit sans nouvelles ponctions de l'Etat mais en intégrant les mesures déjà connues (hausse de la cotisation CNRACL, prélèvement DILICO, baisse des compensations...) et en restant prudent dans l'évolution des recettes par rapport à l'année passée.

Le maintien des efforts de gestion particulièrement marqué sur l'année 2025 permettent à la Métropole d'Orléans de proposer un niveau d'épargne très satisfaisant pour poursuivre la stabilisation de ses taux de fiscalité tout en continuant à investir massivement sans excès de dette.

## Partie 1 – Le contexte économique et financier

### 1. Le contexte international et national d'élaboration du budget 2026

Afin d'apprécier le contexte financier dans lequel se prépare le budget primitif de la Métropole d'Orléans, il est d'usage de dresser un portrait des principaux indicateurs économiques et sociaux. Ces indicateurs permettent d'évaluer la robustesse financière et la situation des comptes publics internationaux et nationaux. Observés dans la durée et rapprochés des événements récents, ils offrent une première lecture de la conjoncture économique. Ils servent également de référence à la mesure de l'évolution des finances publiques à moyen terme.

Dans une période où l'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, les conséquences sont multiples et impactent chacun dans sa vie quotidienne. Les collectivités locales ne sont pas épargnées avec notamment, l'envolée des coûts de l'énergie, la hausse des carburants, l'inflation globalisée, le renchérissement de l'accès au crédit, le ralentissement du marché immobilier...

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par un relèvement des droits de douane américains ayant pour conséquence une remontée de l'inflation aux Etats-Unis et un risque de diminution des exportations pour les autres nations.

En Europe, les droits de douane évoluent de 2 % à 15 % avec une exposition aux exportations américaines en fonction du PIB différente en fonction des pays (France : 1,7 %, Allemagne : 4,2 %, Italie : 3,6 %). Ainsi, pour la France, pourrait être limité à 0,1 point de PIB.

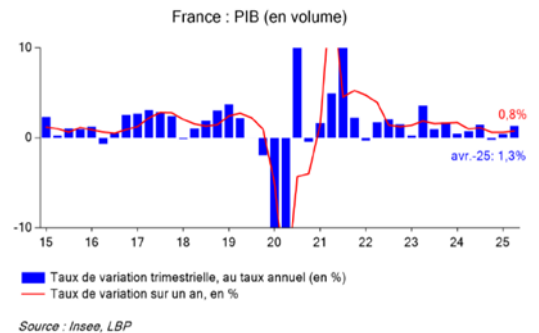
Ce point rassurant sur l'impact des droits de douane est à contraster avec la baisse du dollar américain qui renforce la perte de compétitivité de la zone euro, déjà marquée par la crise de l'énergie.

Ainsi, les prix à l'exportation des biens sur une base 100 en 2019 connaissent un grand écart entre la Chine (+ 5 points), les Etats-Unis (+ 21 points) et la Zone euro (+ 40 points) :



Le PIB de la zone euro devrait malgré tout connaître une progression de 1,3 % sur l'année 2025 après 2 années de faible croissance (2023 : 0,5 % et 2024 : 0,8 %).

Malgré l'instabilité politique, la croissance française 2025 reste conforme aux prévisions (0,8 %). Mais certains indicateurs sont inquiétants avec une consommation des ménages qui stagne et des investissements des entreprises qui reculent. Dans le contexte actuel, l'épargne semble privilégiée par les acteurs économiques. Ainsi, le taux d'épargne des ménages est au plus haut depuis la crise sanitaire.

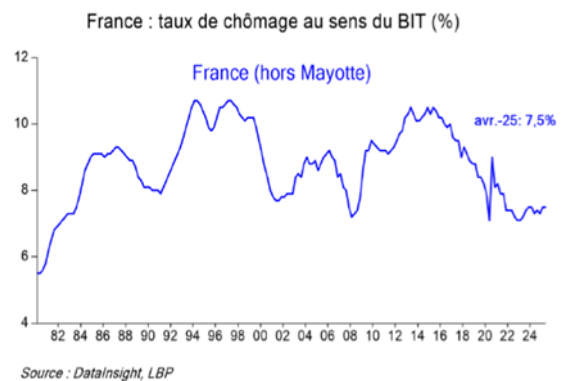


Au dernier trimestre 2025, l'objectif d'inflation dans la zone Euro (autour de 2 %) est quasiment atteint. La politique d'assouplissement monétaire conduite pas la BCE depuis 2024 devrait donc s'achever et les taux directeurs se stabiliser dans les prochains mois.

L'inflation française devrait quant à elle rester sous la barre des 1 % sur l'année 2025.

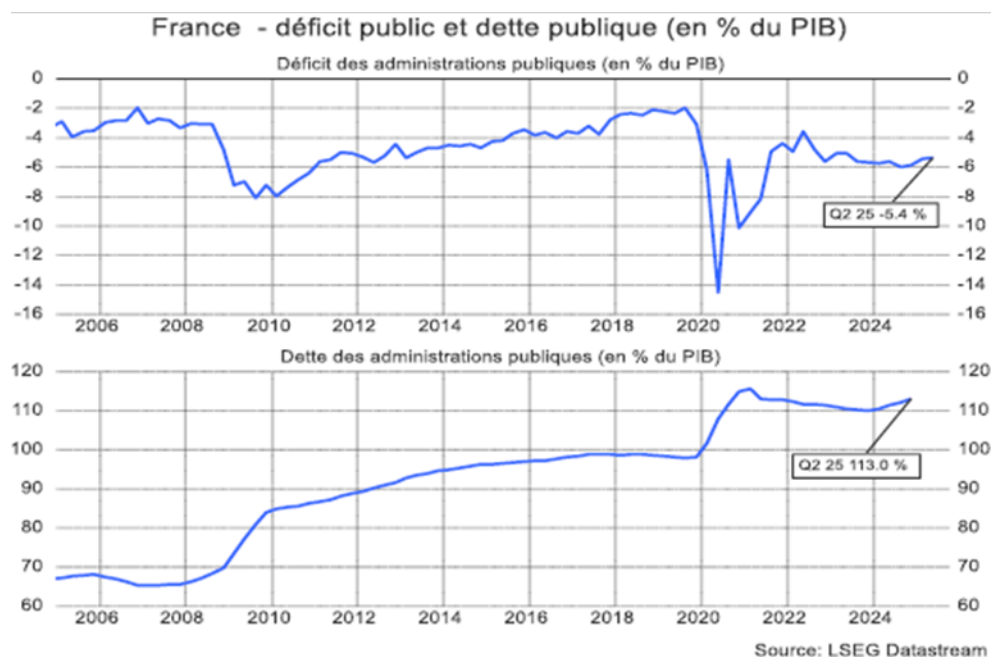
Le marché du travail européen reste stable avec un taux de chômage de 6,3 %.

En France, le taux de chômage se maintient à un niveau bas de 7,5 % restant marqué par un taux élevé de chômage chez les moins de 25 ans de 18,5 %.



Les défaillances d'entreprises étant en hausse de + 3 % par rapport à 2024 et le niveau d'investissement et d'embauche en stagnation les perspectives à venir ne sont à ce stade pas positives.

Sur l'année 2025, le déficit public restera élevé (estimé à 5,4 % du PIB). La dette publique française est de 113 % du PIB à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, pour atteindre 3 416 milliards d'euros. Selon l'Insee, celle-ci pourrait encore s'accroître à 116 % du PIB à la fin de l'année 2025.



La charge d'intérêts devrait s'élever à 54 Md€ en 2025 (+ 9,5 milliards € qu'en 2024) et atteindre 60 Md€ en 2026.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, les prévisions suivantes ont été retenues par le Gouvernement :

- Réduction du déficit public à 4,7 % du PIB (moins de 3 % du PIB en 2029)
- Croissance de 1 % du PIB
- Réduction des dépenses des ministères et de ses opérateurs
- Effort demandé aux collectivités locales de 4,6 milliards €
- Hausse de la fiscalité de 6,5 milliards €

## 2. Le projet de loi de finances 2026 (PLFi 26)

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 26) a été présenté en conseil des ministres le 14 octobre 2025. Lors de l'écriture de ce rapport d'orientations budgétaires, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 n'est donc qu'à ses prémices et de nombreux amendements sont à prévoir.

Dans ce contexte, les contours du PLF 26 restent incertains et ne permettent pas de projeter les éventuels impacts sur le budget de la Métropole d'Orléans.

Au niveau national, les premières mesures du PLF 26 décrivent un effort de 4,6 milliards € à porter par les collectivités. Cet effort a été recalculé par plusieurs instances de groupement des collectivités locales avec une estimation de l'ordre de 6,6 milliards € avec notamment :

- **La création d'un nouveau dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités (DILICO 2) pour 2 Md€ :**  
Ce nouveau dispositif s'additionne au premier DILICO (loi de finances 2025 à hauteur de 1 Md€) en conditionnant son reversement à la croissance des dépenses des collectivités par rapport à la croissance du PIB. Ainsi, le reversement ne serait donc pas acquis et les recettes prélevées potentiellement conservées par l'Etat.  
En cas d'éligibilité au reversement, celui-ci serait limité à 80 % des recettes collectées et étalé sur 5 ans.
- **La réduction de la compensation des exonérations fiscales pour les locaux industriels à hauteur de 0,8 Md€ :**  
Les locaux industriels sont à ce jour exonérés de 50 % de leur taxes foncières et cotisation foncière des entreprises. Cette exonération est compensée à 100 % par l'Etat. Le PLF 26 prévoit une compensation ramenée à 75 %.
- **L'écrêtement de la compensation fiscale liée à la dynamique de TVA pour un niveau estimé de 0,7 Md€ :**  
La suppression de la taxe d'habitation (TH) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est compensée par l'Etat via le reversement de part du produit de TVA national. Ce reversement était initialement prévu comme dynamique pour que les collectivités bénéficient de la croissance du produit de TVA. En 2025, les compensations ont été gelées à leur niveau de 2024 (loi de finances 2025) et pour l'année 2026, l'évolution des compensations serait limitée au niveau de l'inflation nationale.
- **La modification des modalités d'attribution du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 1,3 Md€ :**  
Le FCTVA est à ce jour éligible pour le remboursement d'une part de TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Permettant un reversement de FCTVA de fonctionnement. Cette modalité serait supprimée avec un recentrage de l'ensemble du FCTVA sur les dépenses d'investissement. Les dépenses relatives à la part des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent des équipements publics intégrant le patrimoine des collectivités seraient ajoutées aux dépenses éligibles au remboursement de FCTVA.  
Concernant les EPCI, le remboursement de FCTVA versé l'année de la dépense serait décalé à l'année suivant la dépense faisant craindre une année blanche de FCTVA pour ces collectivités.

- **Réduction du Fonds verts de 0,5 Md€ et fusion des dotations d'investissement :**

La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) est proposée. Ce fonds fusionnerait les dispositifs actuels que sont la DSIL, DETR et DPV à crédits constants par rapport à 2025.

L'intégration du Fonds vert n'est pas évoquée à ce stade mais celui-ci serait une nouvelle fois diminué de - 0,5 Md€ par rapport à 2025. Le fonds se porterait à 0,65 Md€ alors qu'il était de 2 Md€ à sa création.

- **Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et variables d'ajustement :**

Une nouvelle stabilité de la DGF implique une diminution de la dotation forfaitaire des collectivités éligibles au profit des collectivités percevant la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui sera réhaussé de 150 M€.

Les variables d'ajustement et notamment la dotation de compensation de perte des recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sont stabilisées au niveau de 2025. Or, en 2025 celle-ci avaient été fortement diminuées (0,3 Md€).

- **Maintien de la hausse des cotisations employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) pour 1,3 Md€ :**

Prévue dans le cadre de la loi de finances 2025, la hausse de 3 points de cotisation à la CNRACL est maintenue dans le cadre du PLF 26 (après une hausse de 4 points en 2025). Deux nouvelles hausses de 3 points sont toujours prévues pour les années 2027 et 2028.

**Compte tenu des incertitudes autour du PLF 26, le projet de budget 2026 de la Métropole d'Orléans a été construit sans nouvelles ponctions de l'Etat mais en intégrant les mesures déjà connues (hausse de la cotisation CNRACL, prélèvement DILICO, baisse des compensations...) tout en restant prudent dans l'évolution de ses recettes par rapport à l'année passée.**

## Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2026

Etant donné le contexte économique et des premiers éléments du projet de loi de finances 2026, le budget 2026 de la Métropole d'Orléans sera proposé, conformément aux priorités métropolitaines, en intégrant l'ensemble des impacts connus, en restant prudent sur l'évaluation des recettes, tout en maintenant les efforts de gestion mis en œuvre dans le cadre de la préparation du budget 2025.

Les objectifs de préparation budgétaire traduits dans la note de cadrage étaient :

- d'optimiser l'autofinancement ;
- de stabiliser les dépenses de fonctionnement (hors hausse des cotisations CNRACL et GVT) ;
- de réduire la dette ;

tout en maintenant les priorités du mandat.

### 1. Les orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

BUDGET PRIMITIF	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	282,3 M€	289,2 M€
Dépenses de gestion (2)	227,4 M€	233,1 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>54,9 M€</b>	<b>56,1 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	10,9 M€	10,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,3 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>44,0 M€</b>	<b>46,3 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	10,1 M€	10,1 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)</b>	<b>54,0 M€</b>	<b>56,4 M€</b>
Remboursement de capital (10)	34,2 M€	34,4 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>19,9 M€</b>	<b>22,0 M€</b>

Le projet de budget primitif 2026 fait apparaître une épargne de 22 M€ soit une progression de + 2,1 M€ par rapport au budget 2025.

#### 1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal seront présentées en évolution apparente de + 7,2 M€.

Il est précisé que lors de la construction budgétaire 2025, la loi de finances 2025 avait prévu la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) correspondant à un prélèvement sur les recettes de la Métropole évalué à 4,5 M€ à l'époque. Ainsi, une diminution des recettes fiscales 2025 correspondant à ce montant avait été inscrite au budget. Au cours de l'année 2025, le décret d'application a précisé les modalités comptables du DILICO et notamment le principe de reversement (plutôt que de prélèvement) des recettes par les collectivités. Ainsi, la contribution au DILICO doit être imputée en dépense de fonctionnement.

**Après retraitement de cet effet, l'estimation des recettes de fonctionnement 2026 évoluerait de + 2,7 M€ soit + 1 % par rapport au budget primitif 2025.**

Cette évolution s'explique notamment par :

- la hausse des recettes fiscales et assimilées de 1,5 M€ (hors prélèvement du DILICO) ;
- la prise en compte du premier reversement de la quote-part du DILICO 2025 (30 % des 90 % versés), soit 1,2 M€ ;
- la hausse des autres recettes de fonctionnement de 0,8 M€ ;
- la perception de la taxe de séjour Départementale de 0,2 M€ nécessitant un reversement identique au Département (donc effet neutre budgétairement) ;
- la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 1,3 M€.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Taxe sur le foncier bâti	27,2 M€	27,6 M€	0,4 M€
TEOM	26,1 M€	26,7 M€	0,6 M€
Taxe d'habitation	1,9 M€	1,4 M€	-0,5 M€
Fraction compensatoire de la TH	36,6 M€	36,7 M€	0,1 M€
Taxe GEMAPI	1,5 M€	1,5 M€	0,0 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	97,2 M€	97,9 M€	0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	9,4 M€	9,6 M€	0,2 M€
Reversement du FPIC	2,7 M€	2,8 M€	0,1 M€
Reversement Etat - DILICO		1,2 M€	1,2 M€
Prélèvement Etat - DILICO	-4,5 M€		4,5 M€
<b>Sous total recettes fiscales et assimilées</b>	<b>198,8 M€</b>	<b>206,1 M€</b>	<b>7,3 M€</b>
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	2,1 M€	2,2 M€	0,2 M€
Autres recettes	30,9 M€	31,7 M€	0,8 M€
Remboursement services communs	10,4 M€	10,5 M€	0,2 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	39,2 M€	38,0 M€	-1,3 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>282,3 M€</b>	<b>289,5 M€</b>	<b>7,2 M€</b>

### 1.1.1. La fiscalité

#### Les taux de fiscalité directe locale resteront inchangés en 2026

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** : le taux sera inchangé à 24,88 %.
- **Taxe sur le foncier bâti** : le taux sera inchangé à 5,71 %
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : le taux sera inchangé à 5,80 %
- **Taxe sur le foncier non bâti** : le taux sera inchangé à 6,12%
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants** : le taux sera inchangé à 7,52%

A taux inchangés, l'évolution du produit fiscal est liée à la seule progression des valeurs locatives.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation harmonisés (IPCH) observée entre novembre n-2 et novembre n-1.

**Pour l'année 2026, une progression des valeurs locatives de + 1 % est anticipée**, alors même que celle-ci était de + 1,70 % en 2025, + 3.90 % en 2024 ou encore + 7,10 % en 2023, ce qui entraîne comparativement un ralentissement de la dynamique des recettes fiscales.

Selon ces hypothèses et les variations à la baisse de certains éléments, **le produit fiscal est attendu à 202,1 M€** en évolution de + 0,7 % (+ 1,5 M€) par rapport au budget primitif 2025.

Produits liés à la fiscalité en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Est 2025	Projet BP 2026	Evol Projet BP26 / BP 25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37,9	39,1	33,4	34,4	36,7	38,5	39,1	39,7	40,1	1,0
Compensations impôts économiques	0,5	0,5	6,6	7,6	8,6	9,0	9,0	9,2	9,2	0,2
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,6	0,9	1,2	1,1	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,0
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	27,7	27,9	28,6	26,7	29,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fraction compensatoire de TVA Nationale part CVAE						29,8	29,8	29,9	29,9	0,1
<b>Sous total CET</b>	<b>68,2</b>	<b>67,9</b>	<b>69,9</b>	<b>68,0</b>	<b>76,1</b>	<b>78,3</b>	<b>78,7</b>	<b>79,6</b>	<b>80,0</b>	<b>1,3</b>
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,1	5,1	4,8	5,0	5,9	6,6	6,0	5,7	5,7	-0,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3	1,6	1,5	0,2
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0
Dotation de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3	7,2	6,0	5,8	5,8	-0,2
<b>Total produit impôt économique (1)</b>	<b>96,4</b>	<b>96,1</b>	<b>97,3</b>	<b>95,1</b>	<b>104,8</b>	<b>107,8</b>	<b>106,2</b>	<b>106,9</b>	<b>107,2</b>	<b>0,9</b>
Taxe d'habitation (TH)	31,3	31,8	1,4	1,4	2,7	1,9	1,9	1,4	1,4	-0,5
Fraction compensatoire de TVA nationale part TH	0,0	0,0	32,3	35,8	36,6	36,6	36,6	36,7	36,7	0,1
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,3	5,4	23,2	24,1	25,7	26,7	27,2	27,3	27,6	0,4
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Taxe GEMAPI						1,0	1,5	1,5	1,5	0,0
Compensations de fiscalité des ménages	1,5	1,6	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,0
TEOM (yc Rôles) (3)	32,4	33,2	22,3	23,2	24,7	25,8	26,1	26,5	26,7	0,6
<b>Total produit impôt local (2)</b>	<b>71,1</b>	<b>72,5</b>	<b>80,1</b>	<b>85,4</b>	<b>90,6</b>	<b>93,1</b>	<b>94,4</b>	<b>94,6</b>	<b>95,0</b>	<b>0,57</b>
<b>Total des ressources fiscales Orléans Métropole (Hors prélèvement Etat et reversement FPIC) (3)=(1)+(2)</b>	<b>167,5</b>	<b>168,6</b>	<b>177,4</b>	<b>180,4</b>	<b>195,3</b>	<b>200,9</b>	<b>200,7</b>	<b>201,5</b>	<b>202,1</b>	<b>1,48</b>
Reversement du FPIC							2,7	2,9	2,8	0,1
Prélèvement Etat sur fiscalité (5)							4,5			-4,5
<b>Total des ressources fiscales Orléans Métropole</b>	<b>167,5</b>	<b>168,6</b>	<b>177,4</b>	<b>180,4</b>	<b>195,3</b>	<b>200,9</b>	<b>198,8</b>	<b>204,4</b>	<b>204,9</b>	<b>6,1</b>

### Impôts économiques :

- Contribution économique territoriale (CET) 80 M€ décomposée en :
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE), verra son taux inchangé à 24,88 %  
Ce taux est inférieur au taux moyen de Métropole (hors Paris) qui s'établissait à 30,61 % en 2025  
Le produit prévisionnel de la CFE s'établirait à 40,1 M€, auxquels s'ajoutent 0,8 M€ de rôles supplémentaires et 9,2 M€ de compensations soit un total de 50,2 M€ contre 48,9 M€ en 2025 ;
  - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est dorénavant perçue au niveau national  
La collectivité perçoit en lieu et place, une fraction compensatoire de TVA estimée à 29,9 M€ pour 2026, en stabilité par rapport au notifié 2025.
- Autres impôts économiques et compensations, évalués sur la base des produits perçus en 2025 (27,2 M€) :
  - Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : produit estimé à 5,7 M€ pour 2026
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : produit estimé à 1,5 M€ pour 2026
  - Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : produit estimé à 14,2 M€ pour 2026
  - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : produit estimé à 5,8 M€ pour 2026. Cette compensation est en baisse depuis la loi de finances 2025. Pour mémoire, elle était de plus de 7 M€ entre 2019 et 2024. En deux années cumulées par rapport à 2024, ce sont 2,8 M€ de recettes non perçues.

### Impôts locaux :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 27,6 M€ ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 26,7 M€ ;
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 0,4 M€ ;
- Fraction de TVA compensatoire de la TH : avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale, Orléans Métropole s'est vu attribuer une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) anticipée à 36,7 M€ pour 2026 en stabilité par rapport au notifié 2025 ;
- Les compensations de taxes foncières et de taxe d'habitation sont attendues à 0,4 M€ et 0,2 M€ sont inscrits au titre des rôles supplémentaires ;
- GEMAPI : la recette GEMAPI est inscrite à hauteur de 1,5 M€, en stabilité par rapport au budget 2025.

**Reversement du FPIC** : la métropole d'Orléans bénéficie du reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) depuis 2024 avec une prévision de recette de 2,8 M€ pour l'année 2026.

### 1.1.2. Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Métropole d'Orléans connaît une très forte diminution notamment liée à la contribution au redressement des comptes publics décidée par l'Etat.

Ainsi, par rapport à 2011, la métropole d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle de plus de 21 M€, soit une perte cumulée de 211,9 M€ entre 2011 et 2026.

Le complément perçu depuis 2017 à la suite du passage en Métropole permet de limiter cette perte à 123,9 M€ cumulée.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération.

Pour 2026, la DGF est prévue en diminution à 38 M€. Cette prévision reste dépendante de la loi de finances 2026.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotations d'intercommunalité régime AggLO	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5
Dotations de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1	32,0	31,4	30,3	29,7
<b>Total DGF (périmètre AggLO)</b>	<b>50,1</b>	<b>48,5</b>	<b>47,7</b>	<b>45,8</b>	<b>41,5</b>	<b>37,1</b>	<b>34,7</b>	<b>34,1</b>	<b>33,3</b>	<b>32,7</b>	<b>32,1</b>	<b>31,4</b>	<b>31,3</b>	<b>30,8</b>	<b>29,7</b>	<b>29,2</b>
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,1	-0,5	-1,1	-0,6
<b>Perte de recette cumulée (périmètre AggLO)</b>		<b>-1,6</b>	<b>-4,0</b>	<b>-8,4</b>	<b>-17,0</b>	<b>-30,1</b>	<b>-45,5</b>	<b>-61,5</b>	<b>-78,3</b>	<b>-95,7</b>	<b>-113,7</b>	<b>-132,4</b>	<b>-151,2</b>	<b>-170,5</b>	<b>-190,9</b>	<b>-211,9</b>
Dotations d'intercommunalité (Complément Métropole)							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
<b>Total DGF (périmètre Métropole)</b>	<b>50,1</b>	<b>48,5</b>	<b>47,7</b>	<b>45,8</b>	<b>41,5</b>	<b>37,1</b>	<b>43,5</b>	<b>42,9</b>	<b>42,1</b>	<b>41,5</b>	<b>40,9</b>	<b>40,2</b>	<b>40,1</b>	<b>39,6</b>	<b>38,5</b>	<b>38,0</b>
<b>Perte de recette cumulée</b>			<b>-1,6</b>	<b>-4,0</b>	<b>-8,4</b>	<b>-17,0</b>	<b>-30,1</b>	<b>-36,7</b>	<b>-43,9</b>	<b>-51,9</b>	<b>-60,5</b>	<b>-69,7</b>	<b>-79,6</b>	<b>-89,6</b>	<b>-100,1</b>	<b>-123,9</b>

### 1.1.3. Les autres recettes

#### La taxe de séjour :

Dans le cadre du financement de la politique de promotion du territoire et du tourisme, le produit de taxe de séjour perçu est attendu à hauteur de 2,2 M€.

Le produit relatif à la métropole est estimé en stabilité par rapport à 2025. Toutefois, compte tenu de la mise en place d'une taxe additionnelle départementale de 10 %, instituée courant 2025, le produit 2026 sera budgété en progression de 0,2 M€. Cette recette supplémentaire sera reversée intégralement au Département.

#### Les autres recettes de fonctionnement (+ 0,8 M€) :

- les loyers : + 0,6 M€ (premiers loyers versés par l'école ISC et loyers Duralex) ;
- les dividendes de la SEM Les résidences de l'Orléanais : + 0,3 M€ ;
- les subventions liées au PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) : + 0,3 M€ ;
- les subventions liées au pacte des solidarités : + 0,2 M€ ;
- les recettes de remboursement des assurances à la suite d'accidents qui engendrent des dégradations sur des biens de la voie publique : + 0,1 M€ ;
- une redevance d'occupation du domaine pour les opérateurs réseaux à CO'Met : + 0,1 M€ ;
- les recettes relatives à la gestion des déchets : - 0,9 M€ (intéressement sur l'électricité issues de la DSP de l'UTOM).

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2026 se prépare dans un contexte de très grandes incertitudes sur l'avenir des finances publiques avec des contraintes fortes déjà actées telles que :

- la revalorisations de la CNRACL qui s'étale de 2025 à 2028 ;
- la reconduite du DILICO ;
- des taux d'intérêt toujours élevés ;

mais aussi un coût de l'énergie qui diminue.

Pour 2026, **les dépenses de fonctionnement du budget principal seront inscrites à hauteur de 243,2 M€, en évolution apparente de + 4,9 M€ par rapport au budget 2025.**

A périmètre constant (hors Festival de Loire et DILICO), les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 239 M€, soit une progression de + 1 M€.

Il convient de noter que la métropole d'Orléans a inscrit 4,2 M€ au titre du DILICO pour le budget primitif 2026, montant identique à celui notifié en 2025. En effet, la loi de finances 2025 prévoyait la reconduction possible de ce dispositif pour les EPCI et les prémisses du PLF 2026 ne présagent pas un arrêt.

Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Charges à caractère général	57,1 M€	56,9 M€	-0,2 M€
Autres charges de gestion courante	31,3 M€	29,8 M€	-1,5 M€
Charge de personnel	63,8 M€	66,1 M€	2,3 M€
Frais financiers	10,9 M€	10,0 M€	-0,9 M€
Subvention aux budgets annexes	14,3 M€	13,4 M€	-0,9 M€
<i>Dt subvention budget annexe transport</i>	<i>11,2 M€</i>	<i>10,4 M€</i>	<i>-0,8 M€</i>
FPIC	1,3 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	58,3 M€	60,7 M€	2,4 M€
DILICO		4,2 M€	4,2 M€
Reversement de fiscalité	0,9 M€	0,9 M€	0,0 M€
Autres charges	0,1 M€	0,1 M€	0,02 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>237,9 M€</b>	<b>243,2 M€</b>	<b>5,3 M€</b>
Festival de Loire	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	<b>238,3 M€</b>	<b>243,2 M€</b>	<b>4,9 M€</b>

### 1.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel seront en progression de + 2,3 M€ (+ 3,7 %) par rapport au budget primitif 2025 et de +1,5 M€ (+2,4%) par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2025.

Les évolutions imposées par l'Etat telles que l'augmentation des cotisations CNRACL de + 3 points, ainsi que la mise en place par le Conseil Régional d'une contribution versement mobilité régional et rural ont un impact pour 2026 de 0,7 M€.

Pour mémoire, la cotisation de la CNRACL augmentera encore de 3 points en 2027 et 2028, ce qui représente au total 3 M€ de dépenses subies par la Métropole sans hausse de rémunération pour les agents :

	2025	2026	2027	2028
Impacts annuels en points	4 points	3 points	3 points	3 points
et en M€	0,9 M€	0,6 M€	0,6 M€	0,6 M€
Impacts cumulés en M€	0,9 M€	1,5 M€	2,1 M€	3,0 M€

Comparativement à la prévision d'atterrissage 2025 et hors cotisation CNRACL et versement mobilité, l'augmentation des charges de personnels est limitée à + 0,8 M€, soit + 1,2 %.

**Ainsi, pour 2026, les charges de personnel (chapitre 012) seront proposées comme suit :**

	BP 2025	Atterrissage 2025	BP 2026	Evol. BP26/BP25	Evol. BP26/Atterrissage 25 Hors CNRACL et VM
Chapitre 012					
Charges de personnel et assimilées	63,8 M€	64,6 M€	66,1 M€	2,3 M€	0,8 M€

Au 30 juin 2025, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante en nombre et en équivalent temps complet (ETC) :

Agents permanents		Agents non permanents		Autres		Total agents payés	
Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
1 353	1336,59	29	28,86	4	3,06	1 386	1 368,51

L'annualité du temps de travail par agent respecte les 1 607 heures minimales.

### 1.2.2. Les charges de gestion

Les **charges de gestion** (charges à caractère général et autres charges de gestion courantes hors subventions aux budgets annexes) **s'élèveront à 86,7 M€** et sont présentées en diminution de 1,7 M€ par rapport au budget primitif 2025 en raison notamment :

- du transfert dans le giron des communes des subventions versées dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau : - 1,7 M€ ;
- de la diminution de la compensation versée au titre de la délégation de service public (DSP) pour CO'Met : - 0,3 M€ ;
- du reversement de la taxe de séjour au département : + 0,2 M€ (équilibré en dépenses et recettes) ;
- de la hausse des dépenses de taxes foncières : + 0,2 M€ (principalement en lien avec la taxe sur le bâtiment Durablex) ;
- de la hausse des dépenses dans le cadre du pacte des solidarités : + 0,2 M€ (équilibré en dépenses et recettes).

### 1.2.3. Les subventions aux budget annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont attendues en baisse (- 0,9 M€) par rapport à 2025 en raison principalement de l'évolution de la subvention au budget transports (- 0,8 M€), hors fonds de réserve (3,8 M€ prévu au budget 2025), la subvention est en diminution de - 4,6 M€.

	BP 2025	BP 2026	Evol°
Budget annexe CFA	0,6 M€	0,6 M€	-0,02 M€
Budget annexe Transport	11,2 M€	10,4 M€	-0,80 M€
Budget annexe Pépinières	2,3 M€	2,2 M€	-0,07 M€
<b>Total</b>	<b>14,1 M€</b>	<b>13,2 M€</b>	<b>-0,88 M€</b>

### 1.2.4. Les dotations communautaires

Le montant de l'**attribution de compensation de fonctionnement s'établira à 56,922 M€** en augmentation de 2,387 M€ conformément à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de mai 2025.

Ces ajustements concernent le transfert dans le giron des communes de la compétence du soutien aux clubs sportifs de haut niveau ainsi que les recettes liées à la DSP chauffage urbain.

La **dotation de solidarité communautaire sera inscrite pour 3,8 M€** (montant identique à 2025).

### 1.2.5. La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le montant global du FPIC est estimé à **1,150 M€** en diminution de 0,150 M€ par rapport au BP 2025 et en stabilité par rapport au montant notifié 2025.

## 1.3. Frais financiers

La maîtrise de l'endettement et l'attention portée à la gestion de la dette depuis plusieurs années ont permis à Orléans Métropole de conserver un poste de frais financiers de l'ordre de 4 % des dépenses de fonctionnement.

Pour le budget 2026, les frais financiers sont **anticipés à 10 M€** en diminution de 0,9 M€ compte tenu des prévisions actuelles d'évolution des taux variables sur l'année 2026.

## 1.4. L'autofinancement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement cumulée à la mise en œuvre des pistes d'économies décidées lors du budget 2025 permettront à la Métropole de dégager **un niveau d'autofinancement net de 22 M€**, soit + 2,1 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Il convient de noter que le budget 2025 intégrait une recette exceptionnelle de 3,8 M€ au titre du solde du fonds de réserve versée par le délégataire sur le budget annexe transport. A périmètre constant, l'augmentation de l'autofinancement est de 5,9 M€.

Budget principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026
Epargne brute (y/c AC invt)	55,9 M€	43,0 M€	61,3 M€	60,0 M€	62,5 M€	64,2 M€	54,0 M€	56,4 M€
Epargne Disponible	29,2 M€	18,5 M€	32,3 M€	30,1 M€	30,7 M€	31,2 M€	19,9 M€	22,0 M€

## 2. Les orientations en matière d'investissement (budget principal)

### 2.1. Les dépenses d'équipement

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2026, les crédits de paiement 2026 seront inscrits à hauteur de **109,7 M€**.

Les autorisations de programme dont les CP 2026 sont supérieurs à 1 M€, seraient les suivantes :

Libellé AP	BP 2026
UNIVERSITE	30,4 M€
PROGRAMME RUES - INV COURANTS	17,1 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	6,2 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,3 M€
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,3 M€
ANRU 2	3,7 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	3,3 M€
ZAE - INV COURANTS	3,1 M€
GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,1 M€
ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,6 M€
RESIDENCE DES APPRENTIS	2,5 M€
FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES - INV COURANTS	2,0 M€
HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,7 M€
SYSTEMES D INFORMATION - INV COURANTS	1,4 M€
TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,3 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,3 M€
RENOVATION ENERGETIQUE PARC LOGEMENT - INV COURANTS	1,3 M€
CIRCULATION - INV COURANTS	1,3 M€
MAILS CENTRE VILLE ORLEANS	1,0 M€
OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,0 M€

Dans le cadre de la prochaine décision modificative n°2 et du vote du budget primitif 2026 en décembre prochain seront proposés :

- la fermeture de l'AP Mails ;
- la création de l'AP Place d'Arc ;
- le transfert des crédits relatifs à l'aménagement Jaurès sur l'AP voiries structurantes pour les dépenses à venir.

A ces crédits de paiement s'ajoutent les dépenses d'équipement gérées hors AP relatives aux subventions d'investissement versées aux budgets annexes ainsi que les autres immobilisations financières pour un montant total de 2,7 M€, ainsi que les dépenses liées au PPP pour 0,1 M€.

Les dépenses d'équipement des **budgets annexes** seront quant à elles proposées autour de **37 M€**.

**Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole seront proposées pour 2026 autour de 150 M€.**

## 2.2. Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

### 2.2.1. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Pour 2026, la recette attendue au titre du FCTVA, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 9,7 M€.

### 2.2.2. Les subventions d'équipement et fonds de concours attendues

Les subventions d'équipement obtenues (y compris fonds et offre de concours) sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (22 M€) comprenant principalement :

- les subventions pour l'université Porte Madeleine : 15,1 M€ ;
- les offres et fonds de concours voiries : 4,4 M€.

### 2.2.3. Les amendes de police

Le produit des amendes de police correspondant à une quote-part des amendes nationales reversée par l'Etat est estimé à hauteur de 2,1 M€.

### 2.2.4. Attribution de compensation d'investissement

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT.

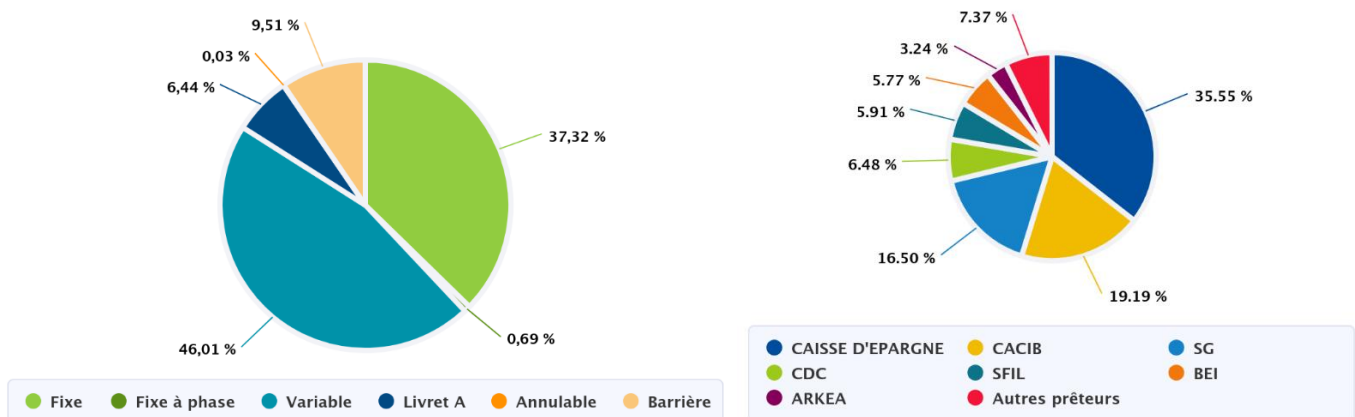
Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,071 M€ en stabilité par rapport au budget primitif 2025.

## 3. Les orientations en matière d'endettement

### 3.1. Encours au 31/12/2024

A fin 2024, la dette de la Métropole d'Orléans s'est établie à 710,6 M€ en stabilité par rapport au 31/12/2023.

L'encours de dette se répartit comme suit (type de taux, établissement prêteur) :



Le taux d'intérêt moyen fin 2024 s'est établi à 2,9 % contre 3,3 % fin 2023 en forte diminution du fait de l'évolution favorable des taux variables.

Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 90,5 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Métropole d'Orléans pourrait rembourser sa dette en 8 ans (7,2 ans en prenant en compte l'attribution de compensation perçue), soit une valeur très éloignée des seuils d'alertes (de l'ordre de 12 ans).

### **3.2. Encours estimé au 31/12/2025**

Tous budgets confondus, le montant de dette globale sera inférieur à 700 M€ en fin d'année 2025.

### **3.3. Stratégie pour 2026**

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée de remboursement (entre 15 et 30 ans pour tenir compte de la durée d'amortissement de certains investissements), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2026 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Compte tenu des prévisions budgétaires 2026 la dette se maintiendra en deçà de 700 M€ fin 2026.

## Partie 3 - Orientations budgétaires 2026 des budgets annexes

### Budget annexe transports

Ce budget annexe regroupe les services de transport en commun (bus et tramway) ainsi que des services de mobilité douce. L'exploitation est assurée au travers une délégation de service public (DSP).

Les services de mobilité couvrent les 22 communes de la métropole avec 10 millions de kms parcourus et 34 millions d'usagers en 2024.

En 2025, un nouveau contrat de DSP a débuté. Celui-ci a permis de développer de nouveaux services et une offre adaptée aux besoins :

- desserte de 100% du territoire,
- accessible 24 heures sur 24 grâce à l'extension de RésaTAO,
- tarification sociale,
- déploiement d'une nouvelle offre de vélos électriques dans les 9 communes urbaines de la métropole,
- nouvelle application avec bouton SOS...

Orléans Métropole assure le renouvellement des ouvrages et équipements mis à disposition du délégataire. Il est financé par le versement mobilité à la charge des entreprises d'Orléans Métropole, les recettes dégagées par l'activité du service et la contribution de la Métropole.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	117,1 M€	118,4 M€
Dépenses de gestion (2)	92,0 M€	90,7 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>25,0 M€</b>	<b>27,7 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)	3,8 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers (6)	7,6 M€	6,6 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>21,1 M€</b>	<b>21,0 M€</b>
Remboursement de capital (8)	21,1 M€	20,9 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>0,04 M€</b>	<b>0,1 M€</b>

Le nouveau contrat de délégation de service public présente un nouvel équilibre financier. **Le niveau de contribution de la collectivité sera prévu à hauteur 85,6 M€ pour 2026** contre 84,4 M€ prévu en atterrissage 2025 et restant inférieur au niveau de 2024.

Les recettes du réseau TAO sont quant à elles en progression et s'élèvent à 24,3 M€ en 2026 contre 23,5 M€ en 2025.

Evolution financière du contrat de DSP (Hors débouclage du fonds de réserve) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Nouvelle DSP	
							2025	2026
<b>Dépenses</b>	66,8 M€	67,3 M€	67,3 M€	71,2 M€	78,8 M€	86,5 M€	84,4 M€	85,6 M€
<b>Recettes</b>	21,6 M€	21,3 M€	16,5 M€	20,2 M€	21,4 M€	22,4 M€	23,6 M€	24,3 M€

En 2024 et 2025, le fonds de réserve a été débouclé pour respectivement 9 M€ et 4,2 M€. Ce dispositif n'est pas reconduit dans le nouveau contrat.

## Dépenses d'exploitation (90,8 M€ hors dette)

Ces dépenses se composeront :

- des charges à caractère général (87,8 M€) dont la principale dépense correspond aux charges de la DSP transport ;
- des charges de personnel (2 M€) ;
- des autres charges de gestion (0,8 M€) qui correspondent essentiellement au reversement de charges indirectes du budget annexe au budget principal ;
- des charges exceptionnelles et atténuations de produits (0,1 M€).

## Recettes d'exploitation (118,9 M€)

Le versement mobilité est attendu à hauteur de 81 M€, en progression de + 1,3 M€ par rapport à 2025.

Les autres recettes du budget annexe seront composées essentiellement des recettes liées à la DSP (24,3 M€) dont les recettes voyageurs prévues sans hausse tarifaire, de la dotation globale de décentralisation (1,8 M€), de la dotation transports scolaires reversée par la Région Centre Val de Loire (0,1 M€) et de la redevance versée par le titulaire du marché des abris-voyageurs (0,3 M€).

Dans ces conditions, la **subvention d'équilibre versée par le budget principal s'établira à 10,4 M€.**

## Dépenses d'investissement (17,8 M€ hors dette)

Les propositions d'investissement pour l'année 2026 représenteront un montant total de 17,8 M€ et comporteront principalement :

- les investissements courants visant à assurer la pérennité du patrimoine actuel (7 M€) correspondent aux travaux nécessaires à la continuité de fonctionnement des services urbains de mobilité ;
- la conversion énergétique de la flotte de bus (8,5 M€) : la collectivité poursuit sa stratégie de modernisation et de verdissement ;
- les autres projets d'investissement (2,3 M€) :
  - la modernisation billettique : 0,8 M€ ;
  - les travaux de renouvellement des rames 301 de la ligne A : 0,8 M€ ;
  - l'adaptation des locaux et dépôts dans le cadre du décret tertiaire : 0,3 M€.

## Dette

Les frais financiers sont inscrits pour 6,6 M€ et le remboursement en capital s'établit en 20,9 M€.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre du budget Transports s'établit à 19,6 M€.

## Budget annexe Assainissement

Ce budget annexe concerne l'activité de collecte, de traitement et de rejet des eaux usées et pluviales sur les 22 communes d'Orléans Métropole.

L'exploitation est gérée en délégation de service public pour 9 communes et en régie pour 13 communes. Il permet d'assurer l'entretien et le renouvellement des réseaux d'assainissement des ouvrages et des 6 stations d'épurations. Il est financé principalement par la redevance assainissement.

A la fin d'un cycle de 10 ans de travaux majeurs, et pour ajuster le financement à l'activité de ce service, la Métropole a fait le choix de réduire la redevance perçue auprès des usagers (baisse de 25% de la part proportionnelle, soit environ 6 M€/an).

Depuis, l'augmentation des charges de fonctionnement de la régie (3 M€ principalement liés à la forte augmentation des prix de l'électricité et des charges de réactifs) et l'augmentation des charges du délégataire, ont dégradé fortement l'épargne nette.

Compte tenu du besoin en travaux courants alors même que de nouveaux investissements structurants sont parallèlement nécessaires et sans attendre un travail de plus grande ampleur sur les projets à conduire dans la prochaine programmation pluriannuelle et une refonte tarifaire globale permettant de financer ces projets, une augmentation de la part proportionnelle de la redevance assainissement a été jugée nécessaire. Le conseil métropolitain du 19 décembre 2024 a ainsi voté une augmentation des tarifs de 0,25 cts HT/ m3. Cette évolution a porté le tarif de l'assainissement (2,32€ TTC / m3) au tarif moyen des EPCI de plus de 100 000 habitants tout en étant en deçà du tarif métropolitain de 2020 malgré une inflation de 13 % sur la période 2021-2024.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	26,9 M€	26,8 M€
Dépenses de gestion (2)	17,3 M€	16,7 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>9,5 M€</b>	<b>10,1 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Frais financiers (6)	0,9 M€	0,8 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>8,4 M€</b>	<b>8,9 M€</b>
Remboursement de capital (8)	2,6 M€	2,8 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>5,8 M€</b>	<b>6,2 M€</b>

Les **recettes de fonctionnement (26,8 M€)** se composeront de :

- la redevance d'assainissement, principale recette du budget annexe dont le produit est calculé (25,1 M€) en prenant en compte une augmentation des tarifs de 2 % ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (0,320 M€) et la recette de dépotage dans les stations d'épuration de La Source et de La Chapelle-Saint-Mesmin (0,610 M€) ;
- la recette de participation du budget principal au budget annexe, au titre des eaux pluviales (0,200 M€).

Les **dépenses de fonctionnement (17,1 M€ hors intérêt de la dette)** se composeront :

- des charges à caractère général (11,1 M€) dont la principale dépense correspond aux charges d'exploitation des stations d'épuration externalisées (7,3 M€). Les dépenses liées aux fluides et en particulier à l'électricité pèsent pour 1,1 M€ en nette diminution de 0,6 M€. Les charges courantes sont proposées en diminution de 0,034 M€ et principalement constituées des dépenses liées à l'application du règlement métropolitain de voirie (pour 0,2 M€) ;
- des charges de personnel (4,750 M€) ;
- des charges exceptionnelles (0,3 M€) ;
- des autres charges de gestion (0,9 M€) qui correspondent essentiellement au reversement de charges indirectes du budget annexe au budget principal.

En **investissement, le budget 2026 (9,3 M€ hors capital de la dette)** prévoira notamment :

- le programme de travaux structurants (2,8 M€), incluant le démarrage des études de maîtrise d'œuvre d'un bassin de stockage sur le système de collecte principale ;
- les travaux de réhabilitation (réseaux, postes) et de raccordement (2,5 M€) ;
- les dépenses sur les stations d'épuration (3,4 M€) intégrant le solde du remplacement des membranes sur la station d'épuration de l'Île Arrault (0,6M€) ainsi que la poursuite des travaux de réhabilitation des bassins des files A et B sur la station d'épuration de La Chapelle Saint Mesmin (1,7M€ sur un cout complet de 3,2 M€ en 3 ans) ;
- les dépenses en matière d'acquisition d'équipements pour les réseaux ou autres ouvrages d'assainissement (0,4 M€).

## Budget annexe Eau potable

Ce budget annexe concerne l'activité de production et de distribution de l'eau potable sur les 22 communes d'Orléans Métropole.

L'exploitation est gérée en délégation de service public pour 13 communes et en régie pour 9 communes. Il permet d'assurer l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution et des installations de production d'eau potable. Il est financé principalement par la redevance payée par les usagers.

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	15,3 M€	16,5 M€
Dépenses de gestion (2)	7,8 M€	8,9 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>7,5 M€</b>	<b>7,6 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)		
Charges exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Frais financiers (6)	0,7 M€	0,6 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>6,6 M€</b>	<b>6,8 M€</b>
Remboursement de capital (8)	1,0 M€	0,9 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>5,7 M€</b>	<b>5,9 M€</b>

Les **recettes de fonctionnement (16,5 M€)** seront essentiellement constituées :

- de la vente d'eau (part variable) et de l'abonnement (part fixe) pour 13,3 M€ ;
- des recettes perçues par la Métropole et reversées aux Agences de l'eau (préservation de la ressource et pollution d'origine domestique) pour 2,8 M€ ;
- des refacturations des branchements neufs aux abonnés pour 0,2 M€.

Les **dépenses réelles de fonctionnement (9,1 M€ hors intérêt de la dette)** seront proposées comme suit :

- des charges à caractère général d'un montant de 4,6 M€ en augmentation de + 0,3 M€ par rapport au BP 2025 intégrant notamment les postes suivants :
  - le marché intercommunal de production d'eau potable : 1,3 M€ en légère augmentation de 0,1 M€ par rapport au BP 2025 ;
  - l'achat d'eau à Aqualige : 1 M€ en diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2025 en raison de l'ajustement de l'achat d'eau pour la commune de Semoy ;
  - la redevance de DSP d'Ingré de 0,5 M€ ;
  - les réparations courantes et l'entretien du réseau pour 0,3 M€ ;
- des atténuations de produits pour 2,1 M€, en augmentation de 0,7 M€ à la suite de l'évolution de la redevance prélèvement ressource en eau ;
- des charges de personnel pour 1,870 M€ ;
- des autres charges de gestion courante de 0,4 M€ correspondant principalement aux charges indirectes refacturées par le budget principal.

En **investissement, le budget 2026 (8 M€ hors capital de la dette)** comprendront notamment :

- les réhabilitations courantes de canalisations : 1,9 M€ ;
- le déploiement de la télérelève : 1,8 M€ ;
- l'accompagnement de projets urbains structurants : 1,2 M€ ;
- la sécurisation de la ressource en eau : 0,950 M€ ;
- la sectorisation des réseaux : 0,6 M€ ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements de production : 0,4 M€ ;
- l'entretien patrimonial des ouvrages : 0,3 M€ ;
- la suppression des branchements en plomb : 0,200 M€ ;
- l'acquisition de logiciels informatiques dédiés : 0,2 M€.

## Budget annexe Centre de formation d'apprentis (CFA)

Outil de la politique de développement du territoire et d'attractivité de la Métropole, le centre de formation d'apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Le CFA accueille 600 apprentis et 100 adultes chaque année en formation. Il collabore avec environ 800 entreprises partenaires pour répondre aux besoins du bassin d'emploi.

Le CFA propose des formations du CAP au BAC+3 dans des domaines variés tels que le commerce, l'immobilier, le tourisme, les services aux personnes, l'industrie et l'énergie. Il bénéficie de locaux modernes et performants et assure des parcours d'accompagnement sur mesure pour les apprenants et les entreprises.

Ce budget prend en compte les dépenses et recettes conformes à son offre de formation et à une prévision des effectifs apprenants en baisse. Il prévoit l'ouverture en octobre 2026 d'une nouvelle section qui répond pleinement aux besoins du territoire : titre professionnel Technicien de Production Industrielle (TPI) de niveau 4 (Bac).

Le projet de budget permet de poursuivre la formation continue, d'assurer une sécurisation des parcours de formation, de proposer des formations spécifiques, adaptées aux besoins des entreprises et des apprenants.

BUDGET ANNEXE CFA	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	4,7 M€	4,5 M€
Dépenses de gestion (2)	4,6 M€	4,4 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,1 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)		
Charges exceptionnelles (5)	0,0 M€	0,0 M€
Frais financiers (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,1 M€</b>
Remboursement de capital (8)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement (4,450 M€) seront proposées en diminution de 3 % en lien avec la baisse de la masse salariale (-5,5 %) et des charges à caractère général (-9 %)

Les **recettes réelles de fonctionnement** seront prévues en baisse de 4,1 %. Elles intégreront 3,6 M€ de subventions des OPCO contre 3,7 M€ en 2025 (effet en année pleine de l'application des baisses de juillet 2023 pour la totalité des contrats).

La participation d'équilibre du budget principal (0,550 M€) est stable par rapport au budget 2025.

Les dépenses d'équipement (0,290 M€) concernent principalement :

- le renouvellement du matériel informatique et logiciels,
- l'achat d'ordinateurs portables pour les apprentis post bac dans le cadre du premier équipement (0,1 M€), du mobilier de classe, d'espaces de coworking, d'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées.
- le remplacement de la centrale incendie, la rénovation d'éclairages sanitaires et des travaux de sécurisation de l'accès en toiture.

Les recettes d'investissement (0,3 M€) correspondent aux subventions versées par les OPCO et la Région au titre des renouvellements informatiques et des équipements pédagogiques ainsi qu'à la subvention d'équipement versée par le budget principal (0,142 M€).

## Budget annexe Pépinières

Le budget annexe Pépinières comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses de :

- trois pépinières historiques situées à Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet ;
- du LAB'O Village by CA, un accélérateur d'innovation ;
- de l'Agreen Lab'O (hôtel/pépinière/accélérateur d'entreprises spécialisées dans l'agriculture numérique - Agtechs).

Orléans Pépinières assure une mission de promotion et d'animation de ces espaces, la gestion immobilière (suivi des conventions d'occupation, de domiciliation et de prestations de services avec les créateurs d'entreprises ou les jeunes entreprises, états des lieux entrants et sortants des locaux). La gestion et l'animation quotidienne sont assurées dans le cadre d'un marché public de prestations et de services, qui sera renouvelé en janvier 2026.

Ainsi, la pépinière d'entreprises, accompagne les jeunes entrepreneurs tout au long de leur parcours de développement afin d'accroître leurs chances de succès. Outre l'hébergement attractif et des services associés, elle offre un soutien concret aux créateurs en leur donnant accès à un réseau d'experts et en facilitant leur intégration dans l'économie locale.

BUDGET ANNEXE PEPINIERES	BP 2025	Projet de BP 2026
Recettes de gestion (1)	3,6 M€	3,5 M€
Dépenses de gestion (2)	1,9 M€	1,8 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>1,7 M€</b>	<b>1,6 M€</b>
Produits exceptionnels et financiers (4)		
Charges exceptionnelles (5)		
Frais financiers (6)	0,5 M€	0,4 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>1,3 M€</b>
Remboursement de capital (8)	1,2 M€	1,2 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>

**Une subvention d'équilibre de fonctionnement de 2,2 M€ versée par le budget principal** couvrira les annuités des emprunts souscrits pour le financement des investissements réalisés, et des nouvelles charges de fonctionnement résultant de l'occupation de ces locaux. Par ailleurs, le **Budget Principal versera également une subvention d'investissement de 0,6 M€ afin de financer les investissements prévus sur 2026.**

## Budget annexe Parking de Fleury les Aubrais

Ce budget annexe concerne l'activité des parkings en ouvrage Danton (349 places) et la Gare de Fleury les Aubrais (1 400 places). L'exploitation est assurée par Orléans Gestion dans le cadre d'une délégation de service publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de 10 ans. Il est financé par des redevances versées par le délégataire.

Pour 2026, la collectivité percevra une redevance fixe qui s'élèvera à 0,55 M€.

Les dépenses d'investissement seront proposées pour 0,6 M€. Cette enveloppe permettra de poursuivre les travaux de modernisation du parking de la gare (sols, cages d'escalier).

## Budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière

Ce budget annexe retrace l'activité de production / cession de terrains du parc d'activité d'Orléans Charbonnière. Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En 2026, les crédits proposés (0,945 M€) concernent principalement la réalisation de travaux au sein des ZAC du PTOC :

- ZAC secteur 2 (0,60 M€) ;
- ZAC secteur 3 (0,810 M€) comprenant l'acquisition de terrains de compensation dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de loi sur l'eau pour ainsi permettre la commercialisation d'environ 15 ha pour l'implantation de nouvelles entreprises. Ces crédits devraient également permettre la remise en état de l'éclairage public vandalisé ;
- ZAC secteur 4 (0,060 M€).

## Budget annexe ZAC en régie

La reconnaissance de l'intérêt communautaire du Parc d'activités de La Saussaye a conduit la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à poursuivre l'aménagement du lotissement des Vallées, initié par la Ville d'Orléans en 1995 au travers d'une convention publique d'aménagement arrivée à son terme en mars 2007.

L'achèvement des opérations de viabilisation et de cessions, à la charge d'Orléans Métropole, est individualisé au sein d'un budget annexe M57 spécifique, assujéti de plein droit au régime général de la TVA, afin de permettre le calcul des prix de revient.

En 2026, sera prévu le lancement d'études juridiques, foncières et techniques pour un montant de 0,116 M€.

Le remboursement de l'annuité pour le portage par l'EPFLI de 33 ha acquis auprès de la société SCA sera également inscrit (0,3 M€).

## Budget annexe Crématorium

La gestion d'un crématorium, mission de service public industriel et commercial, comprend :

- la construction et l'entretien d'un crématorium ;
- l'ensemble des opérations liées à la crémation des personnes décédées, de la réception du cercueil à la remise de l'urne à la famille ou à toute personne mandatée par elle ;
- l'opération de crémation ;
- la mise à disposition des salons de recueillement ;
- la mise à disposition de la salle de cérémonie ;
- la crémation des restes des corps exhumés à la demande des communes après reprise des concessions ;
- l'incinération des pièces anatomiques humaines à la demande des établissements de santé.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Crématorium seront proposées à 0,8 M€ et concernent les fluides (gaz, électricité, eau), les frais de maintenance et d'entretien ainsi que des fournitures diverses.

Les recettes d'exploitation seront attendues à hauteur de 1,1 M€ pour les crémations et les chambres funéraires.

En matière d'investissement, le budget sera proposé à hauteur de 0,3 M€, dont 0,26 M€ pour la poursuite des études sur la construction d'une nouvelle salle des cérémonies